

VILLE D'YVERDON-LES-BAINS **MUNICIPALITE**

MW

Préavis no 42 6 décembre 2004

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 886'000.-- pour entreprendre les travaux de la 2^e étape du plan décennal de réfection des bâtiments scolaires.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans sa séance du 6 décembre 2001, votre Conseil a pris acte du plan décennal de réfection des bâtiments scolaires et il a autorisé la Municipalité à entreprendre la première étape de réfection dont le coût était chiffré à fr. 1'973'000.- (préavis no 25/2001).

Pour mémoire, nous vous rappelons que ce plan décennal de réfection des bâtiments scolaires a été établi en 2001 dans les circonstances suivantes :

En l'espace de 10 ans, une dépense globale de 65 millions de francs a été engagée dès le début des années 90 pour des constructions scolaires neuves à Yverdon-les-Bains. Cet effort considérable a nécessité le report des travaux d'entretien lourds des bâtiments existants pour contenir l'endettement de la commune.

Dans ce contexte, l'entretien des bâtiments scolaires a été limité aux réparations indispensables et aux interventions d'urgence.

Pour éviter que des bâtiments vieillissants ne deviennent vétustes, voire dangereux, la Municipalité a décidé de faire le bilan de l'état des constructions scolaires de la commune.

Ce bilan, établi par le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments en collaboration avec le personnel d'entretien des écoles, a permis de dresser une liste de travaux à entreprendre en 10 ans.

Ainsi, le plan décennal présenté à votre Conseil en 2001 comprend 5 étapes de rénovation de 2 ans chacune. Les travaux, dont le coût global est estimé à fr. 9'032'000.-, ont été répartis selon les critères suivants :

1^{ère} étape : la mise en conformité, tant du point de vue de la sécurité

que de la salubrité ainsi que des possibilités d'octroi des dernières subventions cantonales avant la mise en

application d'ETACOM;

2^e et 3^e étapes : l'entretien lourd;

4^e étape : l'entretien courant à rattraper;

5^e étape : l'amélioration de certains bâtiments.

Ventilation du plan décennal par étape

Désignation	Années	Francs
ETAPE No 1	2002 - 2003	1'973'000.00
ETAPE No 2	2004 - 2005	2'092'000.00
ETAPE No 3	2006 - 2007	2'185'500.00
ETAPE No 4	2008 - 2009	1'649'000.00
ETAPE No 5	2010 - 2011	1'132'500.00
TOTAL		9'032'000.00

Ventilation du plan décennal par collège

Désignation	Francs
COLLEGE DE FONTENAY	2'695'450.00
ECOLE DES JORDILS	244'200.00
COLLEGE DES 4 MARRONNIERS	737'750.00
COLLEGE PESTALOZZI	293'100.00
COLLEGE DE LA PLACE D'ARMES	592'500.00
ECOLE PRE-DU-CANAL	114'800.00
ECOLE DES PRES-DU-LAC	155'150.00
COLLEGE LEON-MICHAUD	4'199'050.00
TOTAL	9'032'000.00

Dans son préavis no 25/2001, la Municipalité annonçait que tous les travaux répertoriés seraient soumis à l'approbation de votre Conseil par voie de préavis et que des bilans intermédiaires lui seraient présentés au fur et à mesure de l'exécution du plan.

Travaux réalisés dans la 1ère étape de rénovation - bilan

La première étape du plan décennal, devisée à fr. 1'973'000.-, a été réalisée en 2002 et 2003. Elle a permis d'entreprendre des travaux dans six différents bâtiments scolaires. Certains travaux étaient urgents alors que d'autres ont été entrepris par un souci de regroupement logique des interventions; certaines priorités ont été dictées par l'opportunité de bénéficier de subventions accordées par le canton, avant la mise en application d'ETACOM.

Tous les comptes sont maintenant bouclés; nous listons ci-après les travaux réalisés avec la mention des budgets, en précisant qu'ils ont été le plus souvent respectés avec des écarts modestes pour quelques travaux imprévus. La facture finale s'élève à fr. 2'014'726.-.

<u>Collège de Fontenay</u> : réfection de la salle de projection et de la salle de musique, changement du revêtement de sol de la salle de gymnastique et divers travaux d'entretien (montant budgétisé : fr. 386'400.-; facture finale fr. 330'732.-).

<u>Collège Léon-Michaud</u>: réfection des cuisines et de l'étanchéité des toitures de la salle de gymnastique (montant budgétisé : fr. 515'200.-; facture finale fr. 497'048.-).

<u>Collège des Jordils</u> : réfection de la place de jeux, de la place engazonnée et de l'enrobé de la cour, transformation des W.-C. (montant budgétisé : fr. 227'200.-; facture finale fr. 189'870.-).

<u>Collège Pré-du-Canal</u>: création d'un économat, agrandissement de la salle des Maîtres et changement de stores (montant budgétisé : fr. 98'750.-; facture finale fr. 88'852.-).

<u>Collège Pestalozzi</u>: changement de la poutraison, du sol et des peintures intérieures; distribution du chauffage (montant budgétisé: fr. 95'200.-; facture finale fr. 140'574.- en raison de travaux plus importants que prévus).

<u>Collège des 4-Marronniers</u>: changement des fenêtres, des stores, installation d'une alarme d'évacuation, changement du sol de la salle de gymnastique, vitrages métalliques de la cage d'escalier, création de locaux PPLS (montant budgétisé: fr. 650'250.-; facture finale fr. 767'650.- en raison du coût supplémentaire pour la création de locaux PPLS, décidée par la Municipalité après l'établissement du budget). *PPLS = Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire.*

La rénovation des façades du Collège de la Place d'Armes n'est pas comprise dans cette 1^{ère} étape car l'importance des travaux a nécessité une planification en 4 étapes échelonnées sur 4 ans. Votre Conseil a voté à cet effet un crédit d'investissement de fr. 5'455'000.- le 7 mars 2002 (préavis no 6/2002).

Objet du présent préavis

Par le présent préavis, la Municipalité soumet à votre Conseil les travaux, à entreprendre dans la deuxième étape de réfection des bâtiments scolaires, qui seront réalisés en 2005.

Initialement estimé à fr. 2'092'000.-, le coût global de cette 2^e étape est devisé à fr. 886'000.- après un examen plus pointu des travaux recensés. La réduction de la dépense s'explique de la manière suivante :

- Divers travaux ont été reportés à la 3^e étape, comme l'installation d'un paratonnerre au Collège de Fontenay devisée à fr. 150'000.-;
- Le changement des fenêtres des corridors du Collège de la Place d'Armes a été inscrit dans le devis de réfection des façades;
- Divers travaux concernant le Collège Léon-Michaud ont été inscrits dans la demande de crédit concernant l'assainissement de ce bâtiment scolaire (fr. 469'700.-).

DEVIS DE LA 2^e ETAPE DE REFECTION

Ce devis a été établi sur la base des prix moyens que nous connaissons.

COLLEGE DE FONTENAY

Portes coupe-feu dans cages d'escalier	75'000	
Asservissement à l'alarme évacuation	16'000	
Vitrages des cages d'escalier et exutoires de		
fumée	97'000	
Installation de détecteurs de lumière	14'000	
Divers et imprévus	<u> 26'000</u>	228'000

COLLEGE DES 4-MARRONNIERS

Divers et imprévus	1'000	20'000
Réfection de l'éclairage des corridors	12'000	
Eclairage de la salle de projection	7.000	

_	\cap I		E	CE	DE	CT	ΛI		ZZI
L	UL	_L	E١	96	PE	Э1	AI	LU	

185'000	
12'000	219'000
32'000	
5'000	37'000
5'000	
10'000	
25'000	
18'000	
5'000	63'000
65'000	
38'000	
10'000	
7'000	144'000
ıveau)	
S	
	142'000
	33'000
	886'000
	22'000 12'000 32'000 5'000 5'000 10'000 25'000 18'000 5'000 38'000 10'000 24'000 7'000

Subvention cantonale

Depuis 2004, le Canton n'accorde plus de subvention.

Imputation et amortissement de la dépense

La dépense sera imputée au compte no 3545 "réfection bâtiments scolaires 2^e étape - URBAT" et amortie en 10 ans au plus.

Charges annuelles d'exploitation

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 105'900.-, elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 17'300.-, les amortissements, fr. 88'600.-. Les frais d'entretien actuels ne seront pas modifiés.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

<u>Article 1.-</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre la 2^e étape des travaux de réfection de divers bâtiments scolaires selon le programme énoncé dans le présent préavis;

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 886'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- La dépense sera imputée au compte no 3545 "réfection bâtiments scolaires 2^e étape – URBAT" et amortie en 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

R. Jaquier J. Mermod

Annexe : décompte de la 1ère étape du plan décennal

<u>Délégués de la Municipalité</u> : Monsieur Paul-Arthur Treyvaud

Monsieur Daniel von Siebenthal